

Modalités de réouverture des écoles

Mise en œuvre :

- Informations auprès des parents sur la question du volontariat de mettre leur enfant à l'école par les directions des écoles (par mail ou téléphone)
- Lien avec les directrices d'école pour avoir une estimation des enfants qui rentreront
- Rentrée progressive des enfants :

Le mardi 12 mai : GS, CP et CM2. Seront accueillis également les enfants des autres niveaux pour les personnels indispensables à la gestion de crise (*tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés, établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées, les professionnels de santé et médico-sociaux de ville, les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise, policiers, agents municipaux, enseignants*)

- **Rentrée différée au 25 mai pour les autres niveaux**

- Règles d'accueil des enfants : un maximum de **15** enfants par classe pour les écoles élémentaires maternelles (avec un ratio minimum de 1 enfant pour 4 mètres carrés dans chaque classe).
- En fonction de la taille ou de l'aménagement des locaux, un seuil maximum d'enfants accueillis sera établi par classe.
- Aménagement spécifique des salles de classe pour garantir les règles sanitaires (tables éloignées de plus de 1mètre...)
- Formation gestes barrières/distanciation sociale et lavage des mains pour tous les enseignants, personnel éducatif avant la reprise de l'école et les enfants le jour de la rentrée.

Concernant les entrées et les sorties des élèves et pour éviter les regroupements des parents devant le portail :

- Mise en place, quand les lieux le permettent, de différentes entrées avec des horaires d'arrivée et de sortie décalés en fonction des classes
- Organisation technique devant les portails de chaque école avec zonage, barrière, balisage
- L'accueil des enfants les plus petits devra être organisé de façon à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire
- Présence régulière de la police municipale pour veiller au bon respect des règles

Mesures sanitaires

Mise en œuvre :

- Dotation et port du masque obligatoire pour tout le personnel encadrant
- Mise en place de plusieurs distributeurs de gel hydroalcoolique dans chaque école
- Lavage des mains de chaque enfant dès son accueil dans l'établissement et tout au long de la journée. Mise en place d'un protocole défini pour l'ensemble des écoles.

Un respect strict des règles de la part des parents avant de déposer les enfants dans les écoles et au pôle enfance :

- Interdiction aux parents de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement
- Respect strict des horaires. Pour des raisons sanitaires et de sécurité, une fois le portail fermé, aucun enfant ne pourra accéder à l'école.
- **Port du masque obligatoire devant le portail pour tous les accompagnants d'enfants et les élèves élémentaires avec une obligation de respecter le mètre de distanciation sociale.**
- Le port du masque pour les élèves élémentaires pourra être imposé dans les espaces communs
- Une vigilance très importante devra être apportée par les parents sur la santé de leur(s) enfant(s) :
 - Prise de température des enfants avant le départ pour l'école ou le pôle enfance
 - Pas de température : accueil de l'enfant
 - Température (37,8°C) : pas de prise en charge de l'enfant
 - Ne jamais emmener son enfant à l'école s'il a des symptômes ou de la fièvre
 - Se rendre au plus vite disponible pour venir récupérer son enfant à l'école en cas de symptôme.

Temps périscolaires à partir du 12 mai 2020

Mise en œuvre :

- Sur tous les temps périscolaires : port du masque obligatoire pour tous les encadrants et les enfants élémentaires (si nécessaire)

LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI pour les enfants présents à l'école sur ces jours :

	Enfants des écoles maternelles	Enfants des écoles élémentaires
MATIN – avant l'école	Accueil dans chaque école A partir de 7h30	Accueil au pôle enfance A partir de 7h30
PAUSE MERIDIENNE	Accueil des enfants dans chaque école Panier repas fourni par les parents pour les 2 premières semaines Prise du repas dans la salle de classe <i>(1 autre organisation est en cours de réflexion)</i>	
SOIR – après l'école	Accueil dans chaque école De 16h30 jusqu'à 18h00	Accueil au pôle enfance De 16h15 jusqu'à 18h30 (départ à 16h45 ou 17h15 ou à partir de 18h15)

MERCREDI :

- Les places sont limitées ; priorité aux enfants des personnels indispensables à la gestion de crise
- Accueil au pôle enfance
- de 7h30 à 17h30 sur réservations obligatoires

sous réserve de modifications ultérieures